

Les amendes n'empêcheront pas
la solidarité!


**A propos des interpellations du 21 mai
à la manifestation des soignants
devant l'hôpital Robert Debré,**

**et des verbalisations très abusives du 23 mai
distribuées aux proches qui attendaient,
en solidarité avec les interpellés,
devant le tribunal, pour leur libération.**

Pendant la manifestation du 21 mai 2020, organisée en soutien aux soignants et aux soignantes en lutte de l'hôpital Robert Debré, trois personnes se sont faites arrêtées. Deux suite au fait qu'un journaliste indépendant d'extrême-droite antisémite, Jimmy Léopold, a été pris à parti (mais malheureusement pas viré) pendant la manifestation. La troisième pour avoir scandé « police partout, justice nulle part ». Les deux premières arrestations se sont faites sur la base d'une dénonciation, d'une balance pure et dure, une personne de la manifestation qui aurait assisté à l'altercation avec le journaliste est allée nous dénoncer. Ce fut parole d'évangile pour les policiers qui se sont exécutés. Ce fonctionnement délateur n'a pas et ne doit pas avoir sa place dans les manifestations et mouvements d'humeurs divers en cours, ni en aucune autre occasion d'ailleurs, car, en plus de bosser directement pour l'Etat et ses flics, il brise de plein fouet cette solidarité si importante des manifestants contre les forces de l'ordre. Nous, les révoltés, sommes contre eux, aussi car leur travail est de nous arrêter, de nous enfermer, de nous réprimer. Ils ont choisi l'ordre là où nous luttons contre lui, même lorsqu'il s'agit d'une simple manifestation.
Ne suppléons pas le travail policier, luttons.

Parmi les trois personnes arrêtées, deux d'entre elles ont été au départ accusées de violences sur le journaliste. Les trois ont été accusées également d'« Outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique », un des outrages étant un « Appel à la rébellion ». En tout, pour cette affaire, le parcours entre les mains de l'Etat aura duré 48 heures, 30 heures de garde-à-vue au commissariat Erik Satie du 19ème (GAV prolongée donc) et 18 heures dans les mains de la justice, une partie au commissariat, l'autre au dépôt du Tribunal de Grande Instance (TGI), nouvellement appelé Tribunal Judiciaire.

Ne passons pas sur les conditions sanitaires du commissariat, très insalubre en temps « normal » et catastrophiques en période de pandémie. Le nombre maximum de six personnes par cellule de six mètres carrés est atteint, on dort les uns sur les autres. Pas de masques de protection, pour personne, peu importe si on en avait ou pas en arrivant. Personne, à part les flics, n'a pu avoir l'occasion de trouver du gel hydroalcoolique. Pas de savon dans les toilettes immondes, et pas de papier toilette. Les « matelas » et les couvertures noircies par tous ceux qui les ont utilisés ne sont pas plus lavés qu'en temps « normal », tout est propice à la contamination de tous les enfermés entre eux, quelle que soit la maladie. Le matin, les couvertures sont sorties des cellules et mises en boules dans le couloir pour être redonnées le soir. Pas étonnant que le Covid contamine autant de commissariats... La terrible absurdité administrative est évidente : une personne sans papiers est arrêtée pour ne pas avoir porté de masque dans le métro, il se retrouve avec nous, sans masque en cellule ! Un



des trois interpellés de la manifestation, qui aura alerté trois fois (donc à toutes les occasions possibles) le médecin pour signaler des symptômes du Covid-19, comme la plupart des gens qui vont voir le médecin aujourd'hui en garde-à-vue, n'aura vu aucune suite donnée à son cas. La normalité dégueulasse des cellules de garde-à-vue reste donc inchangée, Covid ou pas, et le but est et sera toujours d'enfermer les individus et de leur faire passer, en toute hypothèse, un sale quart d'heure d'un jour ou deux, ou plus, sale dans tout les sens du terme.

Les trois prévenus ont refusé de donner leurs empreintes, leur ADN, et de quoi consulter le contenu de leurs téléphones (pour ceux pour lesquels la question s'est posée), et ce malgré les pressions habituelles, la menace de rallonger la garde-à-vue ou de donner des suites pénales à tout le processus. Un adolescent isolé refusant lui aussi, les policiers pratiqueront pendant cinq minutes une pression psychologique pour le faire céder. Ces pressions, qui peuvent sembler persuasives sur le moment parce que tout est fait pour nous déstabiliser, sont ridicules puisque ce ne sont pas les policiers qui ne décident ni des prolongations de GAV, ni des suites judiciaires.

Les trois inculpés ont réussi à se mettre d'accord pour adopter une attitude commune et pour prendre la même avocate, et surtout par rapport à la seule réponse à donner aux interrogatoires : « **Je n'ai rien à déclarer** ».

Au commissariat, un rassemblement en soutien aux inculpés a été rapidement organisé et au Tribunal Judiciaire (ancien TGI), des proches ont attendu en solidarité avec les interpellés, pour les accueillir et rencontrer leur avocate. Les 16 personnes sur place (dont l'avocate et les proches) ont vu débarquer 17 membres de la BRAV qui ont trouvé urgent de les fouiller et de leur coller une amende. C'est toujours 16 fois 135 euros de gagné pour l'Etat, ou de perdu pour nous si nous n'arrivons pas à gagner leur contestation. **C'est collectivement que nous allons les contester, avec la perspective de se mettre en lien avec d'autres personnes dans des situations semblables.**

Après une nuit au dépôt gratos en plus de la GAV, les trois prévenus sont ressortis aujourd'hui, avec un simple rappel à la loi, pour refus de signalétique et outrage pour les trois, les charges de violences ayant été abandonnées pendant la garde-à-vue. **Un des prévenus aura eu accès pendant l'audition à des photos, de deux personnes, en bonne qualité, prises et fournies à la police par Jimmy Léopold.**

L'intérêt de ce texte, c'est aussi de préparer l'organisation d'une potentielle caisse de solidarité pour faire face aux frais divers et amendes si les contestations échouent, sachant que ces pratiques de verbalisation vont sans doute se reproduire lors d'autres rassemblement et initiatives de solidarité, et qu'il n'est pas question de se laisser intimider par ce racket organisé par l'Etat.

La lutte, après le confinement, continue de plus belle !

Ne nous laissons pas museler par ces intimidations répressives ridicules, déjouons collectivement ces pièges qui cherchent à nous séparer et à nous renvoyer chacun à sa misérable situation !

Continuons à nous réunir, à manifester et à lutter contre ce monde, confiné ou déconfiné !

Le 23 mai 2020

Les trois interpellés, et d'autres